



# Prestations d'accompagnement

## Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

### Objectifs

L'accompagnement a pour objectif principal de préparer le candidat aux différentes épreuves de l'examen du titre professionnel visé de façon opérationnelle.

Les objectifs opérationnels :

- Apporter une aide méthodologique à la formulation et à la présentation de l'activité professionnelle du candidat dans le cadre de la rédaction du dossier professionnel
- Apporter un appui technique à l'expression écrite et orale du candidat
- Préparer le candidat à la mise en situation professionnelle et à l'entretien avec le jury.

Les 3 offres d'accompagnement :

- *Un module de base de **12 heures**, décrit ci-dessous.*
- *Un module de **16 heures** comprenant le contenu de la prestation de base de 12h, plus 4h d'appui renforcé, pour les candidats VAE visant un titre embarquant une production spécifique attendue lors de la session d'examen (Ex : travail sur un projet à présenter au jury en plus du dossier professionnel).  
Ce temps supplémentaire (4h) sera consacré pour l'essentiel à l'aide méthodologique pour cette production spécifique.*
- *Un module de **20 heures** comprenant le contenu de la prestation de base de 12h, plus 8h d'appui renforcé, pour les candidats VAE qui présentent des difficultés de lecture et d'écriture.  
Ce temps supplémentaire (8h) sera consacré pour l'essentiel à la constitution du dossier professionnel.*

### Contenu de la prestation de base

Procédure par objectifs :

- Elaborer le programme d'accompagnement :
  - Faire le point sur le projet et le parcours du candidat.
  - Présenter l'accompagnement : objectifs, contenus, modalités.
  - Etablir le programme prévisionnel d'accompagnement : préciser les étapes et modalités de travail, déterminer les rendez-vous.

- Contractualiser le programme d'accompagnement.
- Programmer la session d'examen du titre professionnel visé
- Rechercher et réserver une place pour le candidat dans le cadre d'une session d'examen du titre professionnel visé en tenant compte du calendrier de l'accompagnement et du lieu de résidence du candidat.
- Aider le candidat à constituer le Dossier professionnel :
  - Identifier les activités en lien avec les référentiels du titre professionnel visé (REAC et RE).
  - Vérifier les activités professionnelles réalisées et non réalisées.
  - Amener le candidat à décrire et analyser sa pratique professionnelle, à sélectionner les activités à mettre en valeur.
  - Conseiller le candidat pour constituer et rédiger son Dossier Professionnel.
- Se préparer à la session d'examen :
  - S'appropriier le déroulement, les modalités et les critères d'évaluation de la session d'examen avec les attendus du jury.
  - Se préparer à l'entretien avec le jury professionnel : se présenter et parler de son expérience au jury
- Assistance à l'orientation et à la recherche de financements dans l'éventualité d'un besoin de formation complémentaire :
  - Apporter une information et une assistance pour la recherche d'une formation complémentaire correspondant, le cas échéant, aux formations obligatoires ou habilitations requises dans le cadre du métier visé ou à un bloc de compétences, identifiés par le référentiel de la certification recherchée.

## Tarifs

Nous consulter



## Accessibilité

L'Afpa garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité à la prestation. Pour en savoir plus sur l'accessibilité : <https://www.afpa.fr/groupe-afpa/notre-politique-inclusion-et-diversite/accompagner-le-handicap-pour-faciliter-la-reussite-des-parcou-1>